

Programme détaillé des *Two Days Video # 5* et fiches pédagogiques téléchargeables sur <http://publicscentredartdeyonne.blog4ever.com/blog/>



Charlotte PUERTAS, *Les Dormeurs*, 2007
Collection de l'artiste



Céleste BOURSIER-MOUGENOT,
Les oiseaux de Céleste, 2008
Collection Frac Franche Comté



Paul POUVREAU, *La Cabane*, 2004
Collection Frac Franche Comté



SONG Dong, *Broken Mirror*, 1999
Collection Frac Pays de la Loire

Présentation du programme *TWO DAYS VIDEO # 5*

Co-organisée par le Centre d'art de l'Yonne et Le Théâtre, scène conventionnée d'Auxerre, « TWO DAYS VIDEO » est une manifestation consacrée à la vidéo d'artistes qui s'inscrit dans une réflexion sur l'image animée dans le département (dispositif École et cinéma, Festival de Courts-métrages du CDDP 89). Afin de préparer vos sorties pédagogiques, nous vous invitons à prendre connaissance du programme en avant-première :

Le mercredi 16 janvier 2013 à 14h 30

Au CDDP de l'Yonne
28, Rue Théodore de Bèze
89000 Auxerre

Déroulement de la rencontre :

Projections et commentaires d'extraits des vidéos qui seront diffusées les 8 et 9 février 2013 au Théâtre d'Auxerre, par Nathalie AMIOT, chargée du service des publics au Centre d'art de l'Yonne.

Mise à disposition du programme détaillé de *TWO DAYS VIDEO*, et des fiches pédagogiques associées réalisées par Nathalie AMIOT et Vincent PHELIPPOT, professeur d'arts appliqués, missionné au service éducatif du Centre d'art de l'Yonne.

Présentation du DVD et livret pédagogique *Vidéos Buissonnières* empruntable pour une diffusion en classe.

Cette séance se fera en présence de Jean-Philippe VERGER, Chargé des actions culturelles et artistiques au Théâtre d'Auxerre

Le Centre d'art de l'Yonne est agréé par le Rectorat de Dijon et membre de l'Association française de développement des centres d'art. Il reçoit le soutien financier du Conseil Général de l'Yonne, du Conseil Régional de Bourgogne et de la Direction régionale des Affaires culturelles de Bourgogne, ministère de la culture et de la communication.